



AVIS DE PROMULGATION

Aux personnes intéressées par les règlements 698-19-7, 698-19-8, 699-19-17, 699-19-18 et 701-19-4 modifiant respectivement le règlement de plan d'urbanisme 698-11, le règlement de zonage 699-11 et le règlement de construction 701-11 de la ville de Bedford.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 3 décembre 2019 le conseil a adopté les règlements suivants :

- Le règlement 699-19-17 amendant le règlement de zonage 699-11 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement de la MRC Brome-Missisquoi en ce qui a trait à la revégétalisation de la bande riveraine ;
- Le règlement 701-19-4 amendant le règlement de construction 701-11 afin d'offrir la possibilité aux propriétaires d'immeubles de pouvoir présenter à la Ville, pour approbation, des mesures alternatives au Code de construction.

Lors d'une séance tenue le 14 janvier 2020 le conseil a adopté les règlements suivants :

- Le règlement 698-19-7 amendant le règlement de plan d'urbanisme 698-11 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement de la MRC Brome-Missisquoi en ce qui a trait aux activités minières ;
- Le règlement 698-19-8 amendant le règlement de plan d'urbanisme 698-11 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement de la MRC Brome-Missisquoi en ce qui a trait à la revégétalisation de la bande riveraine ;
- Le règlement 699-19-18 amendant le règlement de zonage 699-11 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement de la MRC Brome-Missisquoi en ce qui a trait aux activités minières.

Les règlements 698-19-7, 698-19-8, 699-19-17, 699-19-18 et 701-19-4 sont entrés en vigueur le 21 janvier 2020, à la suite de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Brome-Missisquoi.

Ces règlements sont disponibles à l'hôtel de ville de Bedford au 1 rue Principale, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Bedford, ce 28 janvier 2020.

Guy Coulombe
Directeur général